

Étapes de cheminement et délais – MAÎTRISE EN PHILOSOPHIE

Étapes	Délais	Documents à fournir
Admission	Pour les candidates et candidats de l'international : au moins 4-6 mois avant la session visée	Remplir une demande d'admission en ligne et fournir les documents exigés.
Cheminement au programme Composition (45 crédits) Une moyenne minimale de 3.00/4.33 est exigée pour être admis, pour y demeurer inscrit et diplômé ¹ .	2 ans à temps complet Maximum 4 ans*	Bourses du plan de soutien facultaire (voir bourses de réussite). En faire la demande sur Capsule. Certaines conditions s'appliquent.
Présentation du plan de collaboration	Avant la fin de la 1 ^{ère} session d'inscription	Document ³ à remplir avec sa direction de recherche
Présentation du projet de mémoire ²	Avant la fin de la 2 ^e session d'inscription (même si inscrit à temps partiel).	Gabarit ³ à remplir et faire approuver par la direction de recherche et joindre le formulaire <i>Déclaration de l'étudiant</i> ³
Dépôt initial du mémoire Sur autorisation de la direction de recherche Demeurer inscrit pour la session où vous effectuez le dépôt initial. Voir les dates importantes du calendrier.	À l'intérieur des deux années suivant la première inscription*	Procède à la demande d'ouverture du dossier d'évaluation pour le dépôt initial de son mémoire à evaluation@fesp.ulaval.ca en suivant la procédure décrite et en y joignant les formulaires requis.

<p><u>Dépôt final du mémoire</u></p> <p>Sur autorisation de la direction de recherche</p> <p>Selon la situation, la détentrice ou le détenteur d'un permis d'études peut devoir s'inscrire aux sessions d'automne et d'hiver subséquentes à la session du dépôt initial, jusqu'au dépôt final.</p>	<p>L'étudiante l'étudiant disposent habituellement de 2 mois pour effectuer les corrections demandées après le dépôt initial et procéder au dépôt final. Ce délai peut aller jusqu'à 12 mois, selon la nature et l'ampleur des corrections à apporter et inclut la période allouée aux personnes désignées pour faire le contrôle des corrections.</p>	<p>Transmettre à l'adresse evaluation@fesp.ulaval.ca la version de son mémoire comportant les corrections exigées par le jury (voir règles de présentation).</p> <p>La FESP s'assure ensuite que la direction de recherche approuve la version définitive du document avant d'autoriser l'émission du diplôme.</p>
---	---	---

1. L'étudiant est passible d'une sanction d'exclusion au programme si cette moyenne n'est pas maintenue. Article 5.27.c. Règlement des études
 2. Le respect du délai est une condition de poursuite au programme. Un courriel de courtoisie est envoyé à l'étudiante ou l'étudiant dans un premier temps pour l'aviser. Si ce délai n'est pas respecté, la direction de programmes lui achemine une lettre pour signifier son exclusion du programme. Article 5.31.c. Règlement des études
 3. Disponible sous la plateforme monPortail SOUS *Études de 2e et 3e cycles* en philosophie et sous *Formulaires*. Transmettre par courriel à Johanne Langevin les documents dûment remplis et signés.
- *Le délai maximal alloué pour terminer le programme est de 4 années. Au-delà de ce délai, la direction de programme peut autoriser une prolongation sur demande de l'étudiante ou de l'étudiant et sur avis de sa direction de recherche (article 5.32 du Règlement des études).